

Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Onzième session
Genève, 18 – 22 juin 2018

ENQUÊTE SUR LA FORMATION DES EXAMINATEURS DE BREVETS

Document établi par le Bureau international

RÉSUMÉ

1. Le présent document expose les résultats d'une enquête sur la formation des examinateurs chargés de l'examen des brevets quant au fond.

INTRODUCTION

2. À sa neuvième session tenue à Genève du 17 au 20 mai 2016, le Groupe de travail du PCT a examiné les résultats d'un questionnaire adressé, d'une part, aux offices donateurs (c'est-à-dire, aux offices ayant dispensé une formation à l'examen des brevets quant au fond destinée aux examinateurs d'autres offices ou ayant contribué à des activités de formation de ce type organisées par une autre organisation) et, d'autre part, aux offices bénéficiaires (offices dont les examinateurs ont bénéficié d'une formation à l'examen des brevets quant au fond dispensée par d'autres organisations), demandant des informations sur toutes les activités de formation pertinentes menées pendant la période comprise entre 2013 et 2015, ainsi que des informations concernant la gestion et la mise en place d'une formation à l'examen quant au fond dans chaque office, notamment en ce qui concerne l'utilisation de modèles de compétences, de systèmes de gestion de l'apprentissage ou d'outils d'évaluation, ou encore la disponibilité de matériel ou d'autres supports de formation pour l'auto-apprentissage (circulaire C. PCT 1464; voir le document PCT/WG/9/18). Les délibérations du groupe de travail sont résumées aux paragraphes 63 à 67 du document PCT/WG/9/27 et reproduites intégralement aux paragraphes 155 à 169 du document PCT/WG/9/28.

3. Après ses délibérations, le groupe de travail est convenu que le Bureau international donnerait suite aux suggestions faites aux paragraphes 45, 47, 48 et 52 du document PCT/WG/9/18; le groupe de travail est notamment convenu que :

“45. ... le Bureau international inviterait les offices, en particulier les offices donateurs, à lui faire rapport chaque année sur les activités de formation qu'ils ont menées ou dont ils ont bénéficié. Le Bureau international pourrait alors établir un recueil de ces activités de formation, qu'il mettrait à disposition sur son site Web.

“47. ... le Bureau international inviterait les offices qui sont en mesure de proposer ce type de formation :

- a) à offrir des possibilités de formation en cours d'emploi à davantage d'examineurs et sur une période suffisamment longue;
- b) à proposer davantage de formations en classe de niveau avancé et à élargir la palette des matières enseignées; et
- c) à offrir davantage de possibilités aux examineurs d'autres offices de participer en tant que participants extérieurs aux formations organisées principalement pour leurs propres examineurs.

“48. ... le Bureau international inviterait les États membres qui sont en mesure de financer des activités de formation à envisager la possibilité de définir des arrangements en matière de fonds fiduciaires ou d'élargir la portée des arrangements existants en matière de fonds fiduciaires, afin de pouvoir disposer de fonds supplémentaires pour proposer des formations aux examineurs des pays en développement.

“52. ... le Bureau international :

- a) inviterait les offices qui proposent du matériel et des modules d'auto-apprentissage à l'informer au sujet de toute offre ou contenu disponible en la matière;
- b) établirait un recueil du matériel et des modules d'auto-apprentissage qui seraient utiles pour la formation des examineurs chargés de l'examen des brevets quant au fond; et
- c) envisagerait la possibilité d'élaborer du matériel et des modules d'auto-apprentissage supplémentaires sur des thèmes qui intéressent particulièrement les examineurs chargés de l'examen des brevets quant au fond.”

4. À sa dixième session, le Groupe de travail du PCT a examiné le document PCT/WG/10/7 qui contenait les réponses des offices à une circulaire qui leur avait été envoyée (C. PCT 1497) concernant la formation des examineurs chargés de l'examen des brevets quant au fond dispensée en 2016, et il est convenu qu'une enquête similaire serait réalisée sur les activités de formation menées en 2017 et sur les perspectives pour 2018. Les délibérations sur cette proposition font l'objet des paragraphes 128 à 140 du rapport de cette session (document PCT/WG/10/25).

5. Par conséquent, le Bureau international a mené une autre enquête au moyen de la circulaire C. PCT 1529 datée du 1^{er} février 2018, adressée de nouveau aux offices donateurs et aux offices bénéficiaires. Un questionnaire annexé à la circulaire demandait des informations sur tous les sujets spécifiés dans le paragraphe 3 ci-dessus. Le texte de cette circulaire (avec le questionnaire) est disponible sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse <http://www.wipo.int/pct/fr/circulars/>.

6. À la date du 23 avril 2018, le Bureau international avait reçu 33 réponses à ce questionnaire : 30 de la part d'offices bénéficiaires (dont 15 étaient également des offices donateurs) et trois de la part d'offices ayant uniquement joué le rôle d'office donateur. Les réponses sont examinées aux paragraphes 7 à 28 ci-dessous.

ACTIVITÉS DE FORMATION MENÉES EN 2017

7. Le questionnaire faisait la distinction entre quatre catégories d'activités de formation :

- les programmes complets de formation à moyen ou long terme
- les formations en cours d'emploi
- les formations en classe dispensées en direct; et
- les formations en ligne, dont les séminaires en ligne et les modules d'enseignement à distance.

PROGRAMMES COMPLETS DE FORMATION À MOYEN OU LONG TERME

8. Un programme complet de formation à moyen ou long terme comprend plusieurs modules de formation distincts destinés à favoriser la transmission de connaissances et à permettre à des examinateurs de brevets d'acquérir des compétences sur une longue période (de quelques mois à deux ans, ou plus).

9. Il ressort de l'examen des activités indiquées par les offices dans le questionnaire que trois offices ont proposé ce type de formation en 2017 : IP Australia (IPAU) a organisé une quatrième et dernière session d'admission au programme régional de formation à l'examen de brevets (RPET), à l'intention de 15 examinateurs venant de sept offices situés en Asie et en Afrique, qui prendra fin en 2018. L'Office européen des brevets (OEB) a organisé une telle formation pour les examinateurs de certains de ses États membres; et l'Office des brevets du Japon (JPO) a organisé un programme de trois mois (Operational Patent Examiner Training, OPET) pour 10 examinateurs venant de trois offices différents situés en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

10. Ce sont ces trois offices (IP Australia, l'OEB et le JPO) qui avaient indiqué qu'ils menaient ces programmes complets de formation à moyen ou long terme en réponse aux enquêtes précédentes (circulaires C. PCT 1464 et 1497), lesquelles avaient couvert ces activités de formation menées pendant la période comprise entre 2013 et 2016.

FORMATIONS EN COURS D'EMPLOI

11. La formation en cours d'emploi se caractérise par le fait que les examinateurs réalisent, sous la supervision d'un examinateur expérimenté (tutorat individuel), certaines tâches propres à la fonction d'examineur.

12. Onze offices donateurs ont organisé une formation en cours d'emploi pour quelque 20 offices bénéficiaires différents et plus de 78 examinateurs. Chaque activité de formation a duré en moyenne entre un jour et six mois et a compté jusqu'à 20 participants. Un grand nombre de ces formations en cours d'emploi ont été dispensées dans le cadre de programmes d'échange entre des offices de pays développés en vue du partage des meilleures pratiques.

13. En réponse à l'enquête précédente (circulaire C. PCT 1497), il avait été indiqué, par les offices eux-mêmes ou par d'autres sources, que 10 offices donateurs avaient organisé une formation en cours d'emploi pour 19 offices bénéficiaires pendant la période comprise entre 2013 et 2016.

FORMATIONS EN CLASSE

14. Les formations en classe sont dispensées en direct et requièrent la présence physique des formateurs et des bénéficiaires, comme pour les ateliers et les séminaires sur la classification des brevets, la rédaction des brevets, les stratégies de recherche ou encore les fondements du système de propriété intellectuelle, entre autres.

15. Comme cela avait été le cas lors des enquêtes précédentes, les offices ont indiqué que la plupart des activités de formation menées en 2017 avaient été des formations en classe : 13 offices donateurs ont assuré l'organisation ou contribué à l'organisation de plus de 39 activités de formation de ce type pour plus de 50 offices bénéficiaires.

16. Inviter les examinateurs d'autres offices à participer à des formations en classe organisées principalement à l'intention des examinateurs de l'office donateur pourrait être considéré comme une solution efficace pour former les examinateurs des autres offices. Toutefois, les réponses au questionnaire ont révélé que, en 2017, seul un des offices donateurs avait invité un examinateur d'un autre office à une telle formation interne. En réponse aux enquêtes précédentes (circulaires C. PCT 1464 et 1497), qui couvraient les activités de formation pendant la période comprise entre 2013 et 2016, cinq offices avaient fait état de telles invitations.

Compilation des activités de formation

17. Au moment de l'établissement du présent document, le Bureau international procédait à l'élaboration d'une compilation reprenant l'ensemble des activités de formation qui avaient été menées à l'intention des examinateurs chargés de l'examen des brevets quant au fond, entre 2013 et 2017, et dont les offices avaient rendu compte en réponse aux trois enquêtes (circulaires PCT 1464, 1497 et 1529). Le Bureau international fera le point oralement sur cette compilation au cours de la présente session du groupe de travail.

SÉMINAIRES EN LIGNE, MODULES D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE ET MATÉRIEL D'AUTO-APPRENTISSAGE

18. Les activités de formation proposées dans le cadre de salles de classe virtuelles, telles que les séminaires en ligne (sur le Web), en direct ou enregistrés, les modules d'enseignement à distance (avec tutorat ou non) ou encore le matériel d'auto-apprentissage, sont des solutions potentiellement efficaces en termes de formation, car elles évitent les déplacements et, lorsqu'elles sont proposées en différé, permettent aux participants d'avancer à leur propre rythme.

19. En réponse au questionnaire, 17 offices ont indiqué que leurs examinateurs avaient participé à des activités de formation assurées dans des salles de classe virtuelles ou à des modules d'enseignement à distance. Des examinateurs venant de sept offices avaient participé à des cours ou à des séminaires sur le Web proposés par l'OMPI, notamment aux modules d'enseignement à distance établis par l'Académie de l'OMPI. Les cours ou les séminaires proposés par l'Office européen des brevets, en particulier par l'Académie européenne des brevets, ont été suivis par des examinateurs venant de 12 offices. Trois offices avaient participé à des modules ou à des séminaires sur le Web organisés par ces deux organisations.

20. Deux offices ont indiqué avoir également participé à des cours organisés par la Fundación Centro de Educación a Distancia para el Desarrollo Económico y Tecnológico (CEDDET), une organisation qui propose des modules d'enseignement en ligne en espagnol.

Compilation de solutions d'apprentissage en ligne et de matériel d'auto-apprentissage

21. Dès la dixième session du groupe de travail, le Bureau international avait présenté une compilation de solutions d'apprentissage en ligne et de matériel d'auto-apprentissage qui avait été actualisée plusieurs fois au cours de 2017 (voir le document PCT/WG/10/PRESENTATION/E-LEARNING). En réponse au questionnaire, sept offices avaient fourni des informations aux fins de l'actualisation de cette compilation. Au moment de l'établissement du présent document, le Bureau international procédait à l'élaboration d'une nouvelle version de la compilation. Il sera fait le point oralement à ce sujet au cours de la présente session du groupe de travail.

ACCROÎTRE LES POSSIBILITÉS DE FORMATION

22. Onze offices donateurs ont fourni des réponses précises concernant l'invitation à accroître les possibilités de formation. Aucun office n'a indiqué qu'il avait l'intention de devenir office donateur.

23. Dix offices ont indiqué, de manière générale, qu'ils s'engageaient à maintenir leur participation à la formation d'examineurs. Un office a déclaré, de manière générale, qu'il était disposé à renforcer sa participation. Aucune des réponses n'indiquait un quelconque projet d'augmenter les possibilités de formation en cours d'emploi ou de formation avancée ou spécifique à une technologie.

24. Un office a indiqué qu'il était tout à fait prêt à inclure, en coopération avec le Bureau international, des examineurs externes en qualité de participants extérieurs dans des activités de formation ordinaires destinées aux examineurs des offices. Dans les résultats de la première enquête (voir le document PCT/WG/9/18), cette solution avait été jugée très efficace pour dispenser une formation aux bénéficiaires et très utile aux fins du partage des meilleures pratiques.

ARRANGEMENTS EN MATIÈRE DE FONDS FIDUCIAIRES

25. Deux offices ayant conclu, dans le passé, des arrangements en matière de fonds fiduciaires avec l'OMPI ont fourni des réponses spécifiques sur la question des accords de fonds fiduciaire. Aucun autre office n'a indiqué qu'il envisageait de conclure des arrangements similaires en matière de fonds fiduciaires pour augmenter la mise à disposition de fonds destinés à la formation d'examineurs venant de pays en développement.

26. Pour l'exercice biennal 2017-2018, le fonds fiduciaire de l'Australie comprend des moyens additionnels consacrés aux activités spécifiques de formation des examineurs, lesquelles sont mises en œuvre sur la base d'une analyse des besoins menée par le Bureau international. Celui-ci rendra compte à la présente session du groupe de travail des activités de formation exécutées en 2017 et 2018 grâce à ce fonds fiduciaire.

27. Le Japon a expliqué que les programmes de travail du fonds fiduciaire japonais établi en 1987 incluaient toujours des activités de formation des examineurs, dont il avait rendu compte en réponse aux deux enquêtes, et a indiqué qu'il s'engageait à adapter ses futurs programmes de travail, en coopération avec le Bureau international, afin d'assurer une utilisation efficace du fonds fiduciaire.

PROGRAMMES, MODÈLES DE COMPÉTENCES ET AUTRES DOCUMENTS RELATIFS À LA FORMATION

28. Neuf offices ont répondu à la demande de programmes, de modèles de compétences et d'autre matériel se rapportant à la formation. Le Bureau international fera le point oralement sur ce matériel, parfois très complet, au cours de la présente session du groupe de travail.

ENQUÊTE 2018

29. Étant donné qu'il a été convenu que le Bureau international inviterait les offices à lui rendre compte chaque année de toutes les activités de formation qu'ils avaient menées ou dont ils avaient bénéficié, une enquête similaire à celle qui a été réalisée au moyen de la circulaire C. PCT 1529, couvrant les activités de formation en 2018, sera de nouveau menée. Le Bureau international rendra compte au groupe de travail des réponses reçues dans le cadre de cette enquête à sa session 2019.

30. *Le groupe de travail est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[Fin du document]